



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 10 novembre 2023 – n° 150 / H30

## BUREAU



Réunion du 10 octobre 2023

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 10 octobre 2023 -

---

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

I. Echanges autour des thèmes d'avis généraux du moyen terme du CNIS pour 2024-2028.....	5
II. Fonctionnement du bureau (suite).....	11
III. Actualités du service statistique public.....	11
IV. Actualités du Cnis.....	16
V. Séminaire de l'ESAC.....	22
Conclusion.....	23

## Liste des participants

### Membres du Bureau

BARDAJI	José	France Assureurs
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
CABRILLAC	Bruno	Banque de France
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure Paris Saclay – Président du Cnis
LEGER	Jean-Luc	CESER Normandie
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
RIEDINGER	Nicolas	France Stratégie
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment (FFB)

### Membres du Bureau excusés

BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
FACK	Gabrielle	Université Paris Dauphine
GARCIA	Martial	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
GOTTI	Brigitte	Chambres de commerce et d'industrie

### Invités

ISNARD	Michel	Inspection générale de l'Insee
QUELLEC	Jean-Michel	Inspection générale de l'Insee

### Invités permanents

BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
BIAU	Olivier	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
COLIN	Christel	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales
FRANCOZ	Dominique	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Secrétaire général adjoint du Cnis
MARCUS	Vincent	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Service de la statistique et de la prospective (SSP)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MINODIER	Christelle	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
MOREAU	Sylvain	Insee – Direction des statistiques d'entreprises
PROST	Corinne	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
SÉDILLOT	Béatrice	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires – Service des données et études statistiques
TOMASINI	Magda	Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

*La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Patrice Duran.*

**Le Président, Patrice DURAN**, souhaite la bienvenue aux membres du Bureau. Il salue la mémoire de son camarade Daniel Cohen dont le décès l'a beaucoup affecté. Daniel Cohen faisait partie de ces personnes qui vous expliquaient les choses les plus complexes en les rendant très simples. Très bon pédagogue, il était également très ouvert. Économiste réputé, Daniel Cohen venait du département de mathématiques de la rue d'Ulm et utilisait les mathématiques comme un outil pour les sciences sociales. Économiste, il était aussi très ouvert sur les autres perspectives d'analyse des sciences sociales, en particulier la sociologie et l'histoire. On ne peut qu'être bien triste de le voir partir si jeune. Le Président a participé, avec le directeur général de l'Insee, aux hommages qui ont été organisés au cimetière de Pantin.

**Roxane SILBERMAN, directrice de recherches émérite CNRS et membre qualifié du bureau**, souligne que Daniel Cohen, un camarade de l'ENS, a également beaucoup cherché à attirer des élèves de l'École normale supérieure, mathématiciens et sociologues, vers l'économie.

**Patrice DURAN** ajoute que Thomas Piketty et Philippe Askenazy font partie des économistes qui ont suivi la trajectoire inaugurée par Daniel Cohen.

Pour revenir à l'actualité du Cnis, le Président du Cnis signale avoir reçu le 26 septembre un courrier de Mireille Elbaum, la présidente de l'Autorité de la statistique publique (ASP), formulant deux demandes en vue de faciliter la régulation de la statistique publique, dont le bureau devra discuter, car leur prise en compte suppose des évolutions dans le fonctionnement actuel du Cnis. L'ASP souhaite tout d'abord que *« les suites qui ont été données aux questions et recommandations des commissions et groupes de travail du Cnis puissent être régulièrement retracées, en particulier quant à leur débouché sur des solutions ou des projets concrets »*. L'Autorité a également *« pris conscience dans la période récente d'un besoin d'un dispositif de concertation souple et rapide pour traiter certaines questions urgentes qui peuvent se trouver posées à la statistique publique. L'ASP penserait utile que, en lien avec les présidents de commission, de telles modalités de concertation puissent être reconnues et institutionnalisées afin de pouvoir être aisément mobilisées en tant que de besoin »*.

Sur le premier point, le Président observe que l'on ne peut qu'être d'accord avec le besoin de suivi des avis et recommandations du Cnis. En pratique, l'ASP souhaiterait un suivi annuel, ce qui suppose d'interroger les producteurs sur les suites qu'ils ont déjà, sont en train ou ont l'intention de donner dans un calendrier à préciser. Le Cnis déterminera comment faire remonter chaque année cette information sans alourdir significativement la charge des producteurs et du Cnis. Compte tenu de ses effectifs réduits, le Cnis ne pourra apporter qu'une valeur ajoutée très limitée, à savoir celle de collecter l'information.

Sur le deuxième point, à travers ce dispositif de concertation souple, l'ASP soulève un point important. Or lorsque des questions urgentes se sont posées, on peut tout de même constater que le Cnis a toujours su trouver des moyens de répondre, comme l'a montré la période de la pandémie. Faut-il créer et formaliser d'autres modalités de concertation qui engageraient les présidents de commission ? Rien n'empêche de monter une réunion avec les présidents de commission ou les utilisateurs pour discuter d'un point particulier. Le Président propose de revenir sur ce courrier dans le cadre de l'échange sur le fonctionnement du bureau inscrit à l'ordre du jour. Il conviendra en effet de répondre à l'ASP au plus tard lors de l'audition annuelle du président du Cnis, en janvier.

Patrice Duran signale aussi la présence de deux invités, Michel Isnard et Jean-Michel Quellec, tous deux inspecteurs généraux qui seront chargés d'une mission de l'inspection générale de l'Insee sur la gouvernance du Cnis. Ils seront amenés à apprécier le fonctionnement de l'institution et fournir des pistes éventuelles pour l'améliorer. Cette mission s'inscrit notamment dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis présidé par Jean-Marie Delarue, qui a émis des recommandations touchant aux missions du Cnis.

Ce bureau sera en particulier l'occasion d'examiner les thèmes des avis généraux du moyen terme pour 2024-2028. La rédaction des avis des commissions a été examinée progressivement par les différentes commissions thématiques tout au long de cet automne. Quant aux avis généraux, ils portent sur des thèmes transversaux qui ont le plus souvent des retombées concrètes dans plusieurs commissions ou concernent des sujets de méthodologie statistique. La rédaction définitive de ces avis sera proposée au bureau de décembre. La séance d'aujourd'hui a surtout pour vocation de sélectionner les thèmes qui donneront lieu à un avis, en en choisissant l'angle le plus pertinent. Une note exploratoire a d'ailleurs été adressée aux membres du bureau. Elle vise à introduire la discussion.

La séance reviendra ensuite comme prévu sur le fonctionnement du bureau. La fois précédente avait été présentée une synthèse des réponses apportées par les membres au questionnaire envoyé fin mars par le secrétariat général en vue d'améliorer le fonctionnement de l'instance et s'assurer qu'il joue son rôle d'exécutif de la ligne validée par le Conseil et que chacun y soit à l'aise pour exprimer son point de vue, demander des informations complémentaires, suggérer des thèmes de discussion, etc. Le Cnis formulera aujourd'hui quelques propositions en ce sens.

L'actualité du service statistique public sera ensuite présentée par Jean-Luc Tavernier. Le secrétariat général reviendra pour ce qui le concerne sur l'actualité du Cnis. De ce point de vue, les différents groupes de travail (RESIL, NAF, produits phyto, discriminations, etc.) ont poursuivi leurs travaux au cours des derniers mois. Le Cnis pourrait du reste avoir à se saisir d'un projet de groupe de travail à la faveur de la loi en cours d'examen au Parlement sur France Travail. Enfin, Roxane Silberman évoquera le programme du séminaire de fin d'année de l'ESAC.

## I. ÉCHANGES AUTOUR DES THÈMES D'AVIS GÉNÉRAUX DU MOYEN TERME DU CNIS POUR 2024-2028

**Le Président, Patrice DURAN** indique que la préparation du moyen terme 2024-2028 se poursuit avec méthode sous le pilotage avisé de Dominique Francoz. Les commissions d'automne ont commencé à examiner la rédaction des avis concernant les thématiques de leur champ de compétence. Certains avis sont partagés par deux commissions, voire plus et devront être traités en inter-commission. Il en est ainsi du parcours des jeunes jusqu'à leur entrée dans la vie active. D'autres avis transversaux relèvent plutôt des avis généraux. Les problèmes publics présentent une grande transversalité qui conduit les travaux de certaines commissions, en particulier les commissions Territoires et Environnement et développement durable, à se recouper très largement avec ceux des autres commissions. De même, lorsque des questions de nature méthodologique se posent, elles touchent nécessairement à plusieurs commissions. La séance d'aujourd'hui est dédiée à un échange sur les thèmes de ces avis généraux. Le bureau aura à se prononcer sur les thèmes qu'il retient prioritairement pour 2024-2028. Une version rédigée de ces avis sera proposée au bureau de décembre.

**Dominique FRANCOZ, du secrétariat général du Cnis**, rappelle que le processus conduit par le Cnis pour préparer le moyen terme a été présenté lors du bureau précédent. Plusieurs entretiens ont été menés avec des utilisateurs institutionnels depuis le dernier bureau de juin. Une deuxième réunion de *focus group* a également eu lieu en septembre sur les statistiques sociales et s'est révélée très fructueuse.

Pour chaque commission, il est prévu deux réunions préparatoires, une première pour proposer les thèmes issus des besoins exprimés par les utilisateurs lors des entretiens, de la consultation publique ou des focus groupes et la seconde pour examiner les avis rédigés. Une fois la rédaction arrêtée, ces avis sont proposés au débat des commissions. Ce processus va durer jusqu'à fin novembre, au gré des réunions des commissions. Lors du bureau du 13 décembre, les avis rédigés seront présentés pour validation.

Pour ce nouveau moyen terme, le Cnis envisage d'ajouter une introduction aux avis généraux. Le texte figure dans le document transmis en amont de la séance. Dominique FRANCOZ invite les membres à lui envoyer leurs remarques éventuelles. Quatre avis thématiques sont proposés sur la transition écologique, les inégalités, l'inflation et le pouvoir d'achat et enfin les enjeux générationnels (jeunes et seniors). Deux avis portent sur la dimension territoriale, un sur les territoires en France et l'autre sur les comparaisons internationales. Enfin, quatre avis transversaux porteront sur les données. Ils visent à pérenniser et donner un cadre à l'utilisation de nouvelles sources de données, développer une éthique et une gouvernance adaptées aux appariements de sources de données exhaustives, faciliter l'orientation et l'accès des utilisateurs aux sources et travaux des statistiques publiques et enfin renforcer la cohérence et l'harmonisation des statistiques produites par les administrations ou opérateurs publics.

Pour cette séance, Dominique FRANCOZ propose de travailler sur les avis 1 « *éclairer les transformations de l'économie et de la société en lien avec la transition écologique* », 2 « *poursuivre les travaux sur les inégalités* », 3 « *approfondir la connaissance de l'inflation et du pouvoir d'achat* » et 9 « *faciliter l'orientation et l'accès des utilisateurs aux sources et travaux des statistiques publiques* ».

**Roxane SILBERMAN** observe que l'introduction mentionne la fracture numérique. Or elle n'apparaît pas du tout dans les thématiques retenues dans les avis.

**Dominique FRANCOZ** indique qu'un avis devrait être rédigé sur la fracture numérique dans la commission Démographie et questions sociales.

**Roxane SILBERMAN** souligne que l'impact de la digitalisation va bien au-delà, impactant notamment l'organisation de la production avec des conséquences à prendre en compte dans différents domaines de la statistique publique.

**Françoise MAUREL, la secrétaire générale du Cnis**, reconnaît qu'il n'est pas prévu à ce stade d'avis général unique sur le sujet qui est traité dans des avis thématiques de commission.

### **Avis 1 : Éclairer les transformations de l'économie et de la société en lien avec la transition écologique**

**Dominique FRANCOZ** indique que ce thème de la transition écologique sera abordé dans l'ensemble des commissions sous différents angles. Dans l'avis général, il est proposé de développer à la fois une approche macroéconomique et une approche microéconomique. Sous l'approche macroéconomique pourraient être développés la prise en compte de l'environnement dans les statistiques macroéconomiques, les comptes augmentés, les comptes économiques de l'environnement, les comptes des écosystèmes, les coûts et bénéfices de la transition écologique et la mesure de la biodiversité. Au titre de l'approche microéconomique, l'avis pourrait aborder les comportements des acteurs ayant un impact sur l'environnement, les pressions environnementales, les impacts économiques, les expositions aux risques environnementaux et le thème santé et environnement.

**Nicolas RIEDINGER, représentant France Stratégie**, observe que la présentation en deux approches met l'accent sur l'économie et efface le lien entre les statistiques sociales et les statistiques environnementales, avec les sujets d'empreinte, d'inégalités d'exposition à l'environnement, qui sont également liés à l'avis n°2.

**Raphaëlle BERTHOLON, représentant la CFE-CGC**, remarque qu'il faudrait aussi aborder la question des mobilités. Une étude réalisée par l'Insee et Météo France faisait apparaître que dans certains endroits, il pourrait devenir difficile de continuer de vivre.

**Dominique FRANCOZ** précise que la question des mobilités devrait faire l'objet d'un avis dans la commission Environnement et Développement durable et dans la commission Territoires, avec des angles d'attaque différents. Dans la commission Emploi, Qualification et revenus du travail, il est également prévu un sujet sur les emplois verts et les compétences nécessaires. Dans la commission Entreprises et Stratégies de marché, un avis portera sur l'impact de l'activité des entreprises. Dans la commission Système financier et financement de l'économie, un avis abordera une approche macroéconomique des comptes augmentés.

**Béatrice SEDILLOT, représentant le Service des données et des études statistiques (SDES) au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**, confirme que de nombreux sujets seront traités en commission Environnement et Développement durable, notamment celui des mobilités. L'avis général pourrait aborder les comportements des acteurs « en lien avec » l'environnement plutôt que ceux « ayant un impact » sur l'environnement pour être plus large.

**Dominique FRANCOZ** ajoute que dans la commission Démographie et questions sociales, un avis sur le thème santé et environnement pourrait être pris.

### **Avis 2 : Poursuivre les travaux sur les inégalités**

**Dominique FRANCOZ** rappelle que le sujet des inégalités a été traité dans le moyen terme qui s'achève et le précédent. L'avis était alors rédigé de façon très large, visant les inégalités sous toutes leurs formes. De nombreux travaux ont été menés en lien avec les inégalités au cours de la précédente période. Une approche plus ciblée pourrait donc être adoptée. Les inégalités d'accès constitueraient un angle d'attaque possible, notamment les inégalités d'accès aux prestations sociales (non-recours), aux services publics, aux équipements, aux soins, les inégalités territoriales. D'autres besoins ont également émergé concernant l'évolution des inégalités de revenus et de patrimoine (comptes distribués des ménages), la transmission intergénérationnelle des inégalités et les inégalités sociales de santé.

**Bruno CABRILLAC, représentant la Banque de France**, demande si les inégalités d'accès aux services publics couvrent également l'éducation.

**Françoise MAUREL** répond par l'affirmative. La fracture numérique peut également être incluse.

**Christel COLIN, représentant la Direction des statistiques démographiques et sociales à l'Insee** observe que sur le sujet des inégalités de revenus et de patrimoine ne se résume pas aux seuls comptes distribués des ménages, même si ces comptes apportent un éclairage particulier à l'analyse de la redistribution. Elle note aussi que ces thèmes seront évoqués dans la commission Démographie et questions sociales et estime qu'il faudrait trouver une formulation plus large pour cet avis afin d'éviter toute redondance avec les avis de la commission.

**Le directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER** remarque en outre que le sujet des inégalités de revenus et de patrimoine est loin d'être délaissé par l'Insee. Il souhaite savoir s'il est attendu du service statistique public qu'il continue dans cette voie ou qu'il en fasse davantage.

**Dominique FRANCOZ** précise que le besoin est remonté de la consultation publique. Les travaux réalisés par l'Insee sur les comptes augmentés ne sont pas tous terminés. Il faudrait les poursuivre et montrer ce qui a déjà été effectué.

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que l'Insee fait déjà beaucoup aujourd'hui. Il est envisagé d'industrialiser les comptes distribués en vue de les produire chaque année. Surtout, ces dernières années, l'Institut a essayé d'éclairer plus fréquemment les notions de mobilité sociale, de persistance dans la pauvreté et de mobilité d'une génération à l'autre.

**Dominique FRANCOZ** reconnaît que ces questions seront abordées dans la commission Démographie et questions sociales. Il faut trouver l'équilibre entre l'avis détaillé de la commission et l'avis général. Les inégalités seront aussi abordées dans d'autres commissions (Services publics, Territoires, etc.). La question est susceptible de couvrir les travaux de plusieurs commissions, ce qui justifie sa présence dans les avis généraux.

### **Avis 3 : Approfondir la connaissance de l'inflation et du pouvoir d'achat**

**Dominique FRANCOZ** indique que de nombreux besoins sont ressortis des différentes consultations. Ils portent notamment sur une comparaison spatiale des prix et du niveau de vie, l'évolution des modes de consommation (ventes en ligne, achats à l'international, seconde main, etc.) et leur prise en compte dans l'indice des prix, les budgets de référence par catégories de ménages, le coût de la transition écologique pour les ménages, les mesures de coût de la vie (y compris le coût du logement) et la prise en compte des services gratuits (en lien avec la mesure de l'inflation).

**Christel COLIN** observe que la prise en compte de certains phénomènes dans l'indice des prix relève plutôt de la pédagogie, car la méthodologie de cet indice obéit à des normes internationales. Par ailleurs, elle s'interroge sur le rôle que peut jouer la statistique publique sur les budgets de référence.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que ces budgets de référence sont aujourd'hui établis par le Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE). Il ignore s'il y a lieu de construire des budgets alternatifs et estime que ce n'est pas vraiment le rôle de l'Insee. Il s'interroge aussi sur ce que signifie la mesure de l'inflation pour les services gratuits.

**Gilles POUZIN, représentant la CFTC,** remarque que le numérique a un impact « désinflatant » sur un certain nombre de sujets. Avec le numérique, faire de la musique, de la photographie par exemple est devenu gratuit. Dans les télécommunications, on observe à la fois une baisse des prix et une hausse de l'usage. Des articulations s'opèrent quand même entre ce qui est gratuit et l'impact sur les prix.

**Delphine VESSILLIER, représentant la Confédération des petites et moyennes entreprises,** observe que rien n'est vraiment gratuit. Il reste quand même un coût caché.

**Bruno CABRILLAC** signale que certaines banques centrales dans le monde travaillent à l'évaluation des effets sur l'inflation avec des résultats parfois très significatifs, de l'ordre de 0,2 à 0,3 point d'inflation de moins par an sur les deux dernières décennies selon les travaux de la Banque du Canada par exemple. La non-prise en compte dans les données des services gratuits (photo, encyclopédie, etc.) joue un effet de surestimation de l'inflation. Ces services ont un effet sur le niveau de vie. De même, tous les effets volumes de l'amélioration des réseaux en termes de communication ne sont pas non plus pris en compte. Cette dimension relève néanmoins plus de la recherche que de la statistique publique. Partageant la remarque de l'Insee, il se demande aussi s'il appartient à la statistique publique d'établir les budgets de référence.

**Raphaëlle BERTHOLON** rappelle que la notion de services gratuits a été évoquée lors du précédent bureau. Ces services gratuits entraînent des modes de production différents et une création de valeur différente. Leur influence est donc très profonde.

**Jean-Luc TAVERNIER** note que se pose un sujet général sur la manière dont l'inflation permet de bien rendre compte de l'évolution du pouvoir d'achat et du niveau de vie. Avec le numérique, certains biens et services deviennent gratuits dans le panier. A l'inverse, avec la transition environnementale, certains besoins d'équipement prennent la forme de produits nouveaux dans les conventions statistiques actuelles. Le fait que le véhicule électrique soit plus cher que le véhicule thermique n'apparaît pas en tant que tel dans l'indice des prix par exemple, puisqu'un produit disparaît alors qu'un autre produit apparaît. L'Insee a bien en tête cette réflexion pour les années qui viennent.

**Jean-Luc TAVERNIER** propose d'évoquer « *le défi sur les mesures de l'inflation dans une période de transition et de renouvellement des produits et services* ».

### **Avis 9 : Faciliter l'orientation et l'accès des utilisateurs aux sources et travaux des statistiques publiques**

**Dominique FRANCOZ** indique que les différentes consultations ont montré que les utilisateurs éprouvent parfois des difficultés à utiliser les sources de données publiques, parce qu'ils manquent d'informations. Ils ont besoin de métadonnées pour expliquer les indicateurs produits ou les données brutes. Une croissance des sources de données s'observe dans le service statistique public et en dehors. Dans ces conditions, il est demandé de renforcer l'accessibilité des travaux statistiques, d'accompagner les utilisateurs de données vers les différentes sources et d'harmoniser les métadonnées. Il conviendrait aussi de développer une communication active à destination d'un public non-statisticien sur l'utilisation de données administratives et les appariements, en s'inspirant des bonnes pratiques des instituts nationaux de statistiques étrangers. Lors du dernier focus groupe, une discussion s'est nouée sur l'accès aux données, non seulement aux données elles-mêmes, mais aussi la possibilité de fournir des informations nécessaires pour pouvoir les utiliser.

**Roxane SILBERMAN** estime que les propositions soulignent des thèmes importants mais sans permettre de dire en quoi les données existantes ne sont pas suffisantes et ce qu'il faudrait apporter en plus par rapport à l'existant.

**Dominique FRANCOZ** précise qu'il existe des domaines dans lesquelles les sources de données sont particulièrement nombreuses et les utilisateurs sont perdus, ignorant comment avoir accès à l'information. C'est le cas par exemple du handicap. Un groupe travaille pourtant sur le sujet et a dressé un panorama des sources existantes. Il s'agit surtout d'une question de visibilité dans ce cas. Sur d'autres sujets, les sources sont dispersées. Il conviendrait de les regrouper afin que les utilisateurs potentiels sachent les retrouver.

**Bruno CABRILLAC** considère que la problématique pointe une solution assez simple, celle d'un grand portail des statistiques publiques. Si tel est le besoin, il convient de le signaler plus directement. A défaut, l'avis général perd de son poids.

**Patrice DURAN** observe qu'il existe un problème un peu structurel en France, comme en témoigne un rapport récent faisant état de la faiblesse de la culture statistique. De nombreuses administrations et collectivités méconnaissent les statistiques. L'Insee, les services statistiques ministériels ou le Cnis ont beaucoup développé une approche informative, mais la méconnaissance reste forte et nécessite de poursuivre ces efforts de pédagogie. Pour exemple, la notion même de « donnée » est encore bien mal maîtrisée.

**Jérôme DEAUVIEAU, représentant les chercheurs,** demande ce qu'il faut entendre dans l'expression « *renforcer l'accessibilité des travaux statistiques* » et à quels utilisateurs il est fait référence.

**Dominique FRANCOZ** répond qu'il peut s'agir aussi de personnes qui cherchent à accéder à des données individuelles.

**Jérôme DEAUVIEAU** remarque que les personnes et les besoins ne sont pas forcément les mêmes. Il s'agit d'un côté d'accéder à des données pour poursuivre des recherches (pour les chercheurs par exemple), de l'autre de savoir que ces données existent (pour les collectivités notamment).

**Dominique FRANCOZ** précise que certaines personnes ont fait remarquer qu'il existe, sur certains sujets, des sources de la statistique publique et d'autres sources, et qu'elles n'ont pas les moyens d'analyser la



qualité des sources autres, qui peuvent venir faire concurrence à la statistique publique. Les questions sont nombreuses autour des données. L'accès des chercheurs faisait partie des objectifs du précédent moyen terme et a donné lieu à des progrès notables. Aujourd'hui, d'autres personnes souhaiteraient accéder aux données au même titre que les chercheurs par l'intermédiaire du CASD, mais elles n'ont pas accès à cette voie.

**Jérôme DEAUVIEAU** signale que plusieurs associations professionnelles, notamment de sociologie ou de sciences politiques pointent aussi l'accès aux données pour des raisons de prix. Certains ne demandent plus d'accès *via* le CASD qui devient trop cher. Ce besoin peut être entendu dans la notion d'accompagnement des utilisateurs vers les différentes sources.

**Nicolas RIEDINGER** souligne le caractère très général et assez vague de l'avis. La question des sources extérieures au service statistique public mérite d'être distinguée de la question de l'amélioration des métadonnées expliquant les statistiques publiques.

**Dominique FRANCOZ** signale que de nombreux organismes territoriaux soulignent l'hétérogénéité des données produites à des échelons territoriaux et les difficultés de comparaison d'un territoire à l'autre qui en découlent. Cette problématique a plutôt été intégrée dans la question des territoires.

**Alain BAYET, représentant la Direction de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee**, demande des précisions sur le besoin de faciliter l'accès aux travaux des statistiques publiques. Les travaux menés jusqu'à présent par l'Insee ont plutôt participé à faciliter l'accès aux différents publics en diversifiant les canaux d'accès (blog, application Insee mobile, etc.). La demande paraît totalement différente : il s'agirait de faciliter l'accès à tous avec un mega-site qui engloberait tout. Or il estime que cette solution serait loin d'être simple et doute qu'elle répondrait de manière adéquate au problème posé.

**Jean-Luc LÉGER, représentant le CESER de Normandie**, estime que les questions sont de différents registres. La première question, d'ordre culturel, porte sur l'utilisation des données. Dans les collectivités territoriales, les données ne sont pas utilisées, y compris pour définir les politiques locales. La politique en France ne repose pas sur une culture de l'écrit, mais sur une culture de l'oral. D'autres organisations ont vocation à transmettre des réflexions à partir des données, diffuser et vulgariser certaines problématiques, comme les CESER. Un portail qui répondrait à tout ne représenterait pas forcément la solution. Aucun outil ne répondra à la question des usages. Un travail de sensibilisation d'un certain nombre de collectivités, institutions ou entreprises doit être mené pour parvenir à une véritable prise en compte des données.

#### **Avis 10 : Renforcer la cohérence et l'harmonisation des statistiques produites par les administrations ou opérateurs publics**

**Dominique FRANCOZ** indique que face à la multiplicité des producteurs de statistiques et l'hétérogénéité des données, il ressort un besoin de cohérence et d'harmonisation des différentes statistiques pour l'éclairage du débat public. Il convient aussi de promouvoir les standards de qualité de la statistique publique et ses référentiels dans un écosystème élargi, accompagner les autres producteurs de données vers une coordination accrue des méthodes, concepts et référentiels, et améliorer la cohérence du système d'information statistique en optimisant la complémentarité des sources administratives et des enquêtes.

Quand le Cnis a rencontré les départements et les régions, il est apparu que certaines collectivités mènent des travaux à l'échelon local, mais n'ont pas les moyens d'analyser la qualité et de généraliser ces travaux aux autres régions. Les acteurs auraient besoin d'un appui d'ordre méthodologique. Cet avis recouvre aussi la question de la complémentarité des sources administratives et des enquêtes.

**Françoise MAUREL** rappelle que voilà deux ans, Mireille Elbaum, la présidente de l'Autorité de la statistique publique, avait présenté dans l'enceinte du Cnis la démarche lancée par l'Autorité pour faire reconnaître la qualité de statistique publique à un certain nombre de productions émanant d'administrations ou organismes publics. Elle a organisé le mois dernier un séminaire de travail pour dresser le bilan de ces travaux. Or ce besoin d'harmonisation et de mise en cohérence des statistiques a été bien noté au cours de ce séminaire de la part de ces producteurs.

**José BARDAJI, représentant France Assureurs**, remarque que cet avis général est lié au précédent. Il parle du contenu, moins du contenant. L'accès à des données peut être entravé par un problème d'accès ou d'ergonomie au site internet lui-même. Au-delà du contenu, le contenant peut aider à diffuser plus largement les statistiques produites.

**Jean-Luc TAVERNIER** doute que les producteurs sauront quoi faire d'un avis aussi général. L'amélioration des sites constitue une préoccupation constante des producteurs. La démarche engagée par l'ASP qui vise à inciter un maximum de producteurs de statistiques en dehors du système statistique public à entrer dans une démarche de qualité répond aussi à cette nécessité. Pour le reste, il faut incarner ces besoins de cohérence, d'harmonisation et de complémentarité avec des exemples. Le sujet récurrent des données qui permettent de faire l'évaluation des politiques publiques menées par les collectivités locales reste compliqué à traiter. L'Insee n'a pas autorité sur les collectivités locales et ne peut pas leur imposer un format de remontée d'informations. De même, s'il existe un manque de complémentarité entre des sources administratives et des enquêtes, il faut préciser lesquelles.

**Patrice DURAN** souligne qu'il n'existe pas de véritable encadrement des collectivités territoriales. Les services déconcentrés de l'Insee effectuent un travail considérable et bienvenu, mais ils ne peuvent pas répondre à tout. Or la comparabilité n'est pas traitée au niveau territorial, les collectivités ayant beaucoup de mal à construire des bases de données fiables, sur la base de concepts solides et sérieux, avec un maximum d'harmonisation et de coordination entre collectivités comme entre niveaux de gouvernement. Ce problème avait déjà été soulevé par le Cnis voilà plus de vingt ans.

**Françoise MAUREL** remercie les membres du bureau pour leurs remarques dont le secrétariat général essaiera de tenir compte pour proposer une deuxième version.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT**, remarque que la présentation des avis en pavés ne permet pas d'entrer dans le fond du sujet. Il s'étonne également que seuls 5 avis sur 10 soient discutés. De ce fait, même s'il voit l'intérêt de l'échange, il reste un peu sur sa faim. La réunion a au moins permis aux services producteurs de se prononcer sur la faisabilité. Les commissions se sont très peu emparées des sujets et les discussions ont été peu fournies jusqu'à présent. Enfin, il constate que le programme de travail prévoit une éventuelle inter-commission au second semestre. Selon lui, il en faudra peut-être plusieurs sur un certain nombre de sujets.

**Dominique FRANCOZ** indique qu'il est prévu une inter-commission en 2024, mais rien n'interdit d'en organiser les années suivantes. Il s'agit de tester la faisabilité opérationnelle et logistique de l'exercice. Les avis ne sont pas rédigés pour l'instant. Ces pavés regroupent toutes les idées qui pourraient figurer dans la version finale de l'avis.

**Bruno CABRILLAC** revient aux questions d'accès aux données. Outre l'accès aux données granulaires non publiées et le coût, il ne faut pas oublier le coût d'accès aux données lié à la non-agrégation et la non-informatisation. Le prix des licences (Reuters, Datastream, etc.) a fortement augmenté. Or ces organismes agrègent essentiellement des données publiques. Il se demande si ce sujet ne pose pas un problème pour la statistique publique. Il faudrait assurer un accès direct, facilité, avec des données internationales comparables plutôt que de laisser ce marché à des agrégateurs privés qui facturent un coût important. Des projets de bases de données macroéconomiques en libre accès se développent actuellement.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale le projet DBnomics.

**Bruno CABRILLAC** confirme que la Banque de France y participe financièrement. Néanmoins, la responsabilité incombe peut-être aussi aux producteurs.

**Françoise MAUREL** précise que ces entreprises facturent leur service. Si les producteurs publics devaient mettre ces données à disposition de la même façon, ils ne pourraient peut-être pas le faire gratuitement.

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que les données nationales sont disponibles gratuitement sur le site internet. Les sites d'Eurostat et de l'OCDE diffusent également un très grand nombre de données. DBnomics s'est développé face aux acteurs privés. L'Insee et les SSM ne vont pas publier sur leur site les statistiques de tous les pays du monde, tout comme la Banque de France ne diffuse pas les statistiques de toutes les banques centrales.

**Bruno CABRILLAC** se demande cependant si les acteurs de la statistique publique ne devraient pas collectivement participer à un projet comme DBnomics.

**Gilles POUZIN** rappelle que cette question de l'accès aux statistiques et de mise en visibilité avait été abordée dans plusieurs groupes de travail. A chaque fois qu'un groupe se constitue, la première étape consiste à dresser un inventaire de toutes les données disponibles. A l'époque du groupe sur l'accès aux données bancaires avec Gunther Capelle-Blancard, cette question des abonnements coûteux se posait

déjà. Ces données sont publiques. Parfois, elles existent déjà sous forme statistique. Parfois, non. Le public ne sait pas où trouver ces informations. Il est important de pouvoir flécher les données qui ne se trouvent pas d'un claquement de doigts. Le partage croisé de sources contribue à les rendre plus accessibles.

**Dominique FRANCOZ** invite les membres à lui transmettre leurs remarques sur les avis.

**Françoise MAUREL** ajoute que les avis généraux seront présentés dans une version plus aboutie en décembre.

## II. FONCTIONNEMENT DU BUREAU (SUITE)

**Le Président du Cnis, Patrice DURAN** indique que conformément aux pistes d'amélioration évoquées lors du précédent bureau, le Cnis s'est efforcé d'envoyer un ordre du jour prévisionnel pour avis en amont de la réunion, invitant les membres à réagir. Le Secrétariat général s'est également assuré que le quorum serait atteint. Un Zoom est malgré tout ouvert pour des cas d'urgence professionnelle. Un bilan sera dressé après un an de pratique.

Sur le fond, le Cnis propose d'assurer plus systématiquement un suivi des discussions du bureau précédent, notamment lorsqu'il s'agit d'enjeux forts pour la statistique publique, en ligne en particulier avec des décisions politiques (projet de loi, politique publique, etc.) comme le Cnis le fait pour les grandes opérations statistiques (RESIL, appariements, nomenclatures, recensement, etc.). Dans l'esprit de la lettre de la présidente de l'Autorité de la statistique publique, le bureau pourrait aussi examiner les suites données aux précédents groupes de travail ou à certains avis généraux du Cnis sans attendre les bilans effectués tous les cinq ans dans le cadre du moyen terme. Le bureau sera ainsi amené à se prononcer sur les modalités d'exécution des orientations fixées par le Conseil.

Le Président du Cnis propose aux membres de mettre à profit la présentation des avis généraux du moyen terme pour identifier celui ou ceux qu'ils souhaiteraient voir présentés pour discussion dans les mois qui suivront l'adoption du moyen terme. Un tandem producteurs-utilisateurs pourrait être envisagé pour présenter plusieurs points de vue.

**François GUILLAUMAT-TAILLIET, le secrétaire général adjoint du Cnis**, informe le bureau que la plateforme Zoom est actuellement en panne sur le site de Bercy et que plusieurs membres n'ont donc pas pu prendre part à la séance.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT**, constate que le bureau a bien repris les choses en main après l'incident de fonctionnement de l'an dernier. L'invitation de la présidente de l'Autorité de la statistique publique à suivre les recommandations et avis apparaît pertinente. Il s'interroge cependant sur la notion de réaction rapide. Le Cnis a su répondre à des situations d'urgence de façon très rapide, qu'il s'agisse de l'enquête ACEMO-Covid ou des prix de l'électricité. Néanmoins, le bureau n'a pas toujours été informé des exploitations et des retombées de ces opérations. Cette absence de bilan pose un problème. De même, la question de l'urgence telle qu'elle est présentée dans la lettre de l'ASP interpelle. Qui décide de l'urgence ? L'urgence ne doit pas être uniquement décrétée par le politique. Quant à la proposition de réagir rapidement en associant les présidents des commissions, s'il n'y est pas totalement opposé, Nicolas PROKOVAS estime qu'il ne faut pas non plus présidentialiser le Cnis. De son point de vue, le bureau constitue un organe beaucoup plus à même de répondre à ce genre de situation.

## III. ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

**Jean-Luc TAVERNIER, le directeur général de l'Insee**, rappelle que ce point d'actualité n'a jamais été réalisé en 2023. Les équipes ont donc préparé un document récapitulatif de l'ensemble des travaux du système statistique public sur neuf mois, qu'il propose de transmettre aux membres du bureau.

En préambule, le directeur général de l'Insee rend hommage à Chantal Cases, décédée cet été, quelques semaines après Jean-Philippe Cotis. Chantal Cases était en retraite depuis trois ans. Après avoir dirigé l'Ined jusqu'en 2016, elle avait terminé sa carrière au poste exigeant de directrice des statistiques démographiques et sociales. Elle était pleine de vie, pleine de projets associatifs, sportifs, culturels.

Quelques mouvements ont par ailleurs eu lieu au sein du service statistique public. Magda Tomasini a pris la tête de la Depp, le service statistique ministériel de l'Éducation nationale à la place de Fabienne Rosenwald qui a été nommée à la Cour des comptes voilà quelques semaines. A l'Insee, Sylvie Lagarde a

quitté la direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale, où elle a été remplacée par Corinne Prost. Sylvie Lagarde est devenue quant à elle chef de corps délégué. Corinne Prost a été remplacée à la direction du service statistique du ministère de l'Agriculture par Vincent Marcus.

## Contexte international

Plusieurs règlements pourraient être adoptés avant les élections européennes et la fin de ce mandat du Parlement européen. Concernant le règlement ESOP (« *European statistics on population* ») sur les statistiques démographiques, la proposition de règlement a été adoptée par la Commission en janvier. Le Conseil a défini sa position pendant la présidence suédoise et l'a arrêtée au mois de juin. Le Parlement a adopté sa position en commission début octobre. Après l'adoption en plénière, les trilogues interviendront sur la fin de la présidence espagnole et sous présidence belge au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Globalement, dans sa position, le Conseil a retiré les demandes qui ne répondaient pas, du point de vue de la France, aux besoins des utilisateurs concernant des statistiques de population des rythmes infra-annuels. La définition de la population a plus ou moins été arrêtée. Une *task-force* est néanmoins à venir pour approfondir l'analyse des implications d'un suivi de la population normalement résidente dans un pays, notamment pour les pays à registres. En outre, en matière de recensement, l'Insee a pour la première fois, fin 2022, transmis à Eurostat des données de population au carreau (1 kilomètre de côté) au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La révision du règlement 223 avait notamment pour objet de définir une procédure d'accès aux données privées au niveau européen. Cette proposition a été adoptée par la Commission le 10 juillet dernier. Cette mouture apparaît plus satisfaisante pour le directeur général de l'Insee. Dans sa première version, en effet, la proposition ne prévoyait l'accès aux données privées qu'aux seuls instituts statistiques. Désormais, l'accès est prévu aussi pour les ONAS, services statistiques ministériels en France. L'examen du texte a commencé au Conseil sous présidence espagnole. Cependant, certains pays campent sur l'idée que l'accès doit être totalement gratuit alors que la France, à l'instar de la pratique adoptée pour les données de cartes bancaires, accepte de payer les coûts que représente pour les partenaires privés la mise à disposition des données. Cette démarche semble assez équitable. Les discussions sont en cours au Conseil. Elles n'ont pas démarré en revanche au niveau du Parlement.

Le règlement LMB (« *Labor Market statistics on Businesses* ») sur les statistiques du marché du travail (hors enquête Emploi) concerne les données venant des entreprises (structure des salaires, coût de la main-d'œuvre, emplois vacants, écarts de salaire homme/femme, indice de coût du travail, etc.). Le texte ne soulève pas de difficulté majeure, même s'il se révèle assez exigeant. Il nécessitera notamment d'élargir certains indicateurs aux entreprises de moins de 10 salariés. Le règlement prévoit aussi que l'indice du coût du travail soit transmis à 45 jours après la fin du trimestre, ce qui sera effectif en France dès le trimestre prochain (contre 75 jours jusqu'à présent). La proposition a été adoptée par la Commission. Les discussions au Conseil devraient débiter prochainement. L'adoption de ce règlement ne devrait pas poser beaucoup de problèmes.

## Cadre institutionnel national

Au niveau national, des discussions sont en cours sur le projet de loi SREN (« *Sécuriser et réguler l'espace numérique* ») qui est en première lecture à l'Assemblée après avoir été examiné au Sénat. Marc Ferracci a déposé un amendement qui a pour objectif d'élargir l'accès des chercheurs aux données administratives. Le député s'offusquait que parfois, alors que les chercheurs ont reçu un avis favorable du Comité du secret, certains producteurs de statistiques tardent à leur donner l'accès. Les discussions se poursuivent au niveau du cabinet du ministre Jean-Noël Barrot. Il convient de rapidement trouver un accord, le texte de loi étant en séance publique actuellement. Dans cet amendement, le pouvoir de décision reviendrait au comité du secret statistique. Le directeur général de l'Insee rappelle toutefois que l'administration reste propriétaire de ses données, même si dans les faits elle a toujours donné suite aux avis favorables du comité du secret statistique jusqu'à présent.

Le décret relatif au régime d'assurance chômage prévoyait la contracyclicité des règles d'assurance chômage, avec une baisse de la durée d'indemnisation quand le taux de chômage baisse, un accroissement quand le taux augmente. Le texte dispose bien, pour information, que les conditions pour changer d'un régime à l'autre sont établies sur la base de statistiques d'au moins trois trimestres consécutifs, conformément à la demande de l'Insee et de la Dares, et ce, afin d'éviter de l'instabilité dans les modalités d'indemnisation.

Jean-Luc TAVERNIER observe par ailleurs que les demandes d'open data se répètent et peuvent devenir problématiques. L'association Ouvre-boîte demande que toutes les données qu'elle repère soient publiées

en open data. La demande récente concerne tous les éléments qui contribuent au calcul de l'indice des prix à la consommation. Sur son site, l'Insee précise que l'indice des prix est réalisé à partir de 30 000 indices élémentaires. Outre les variétés et les agglomérations, qui se trouvent déjà en open data, l'association demande la publication des 30 000 indices élémentaires, ainsi que les pondérations et le code source. Pour ce faire, elle s'est adressée à la CADA qui n'a cependant pas donné droit à toute la demande. L'Insee est très réticent à diffuser les 30 000 indices, car leur transmission pourrait heurter le secret des affaires, notamment quand le produit n'est commercialisé que par une ou deux entreprises. L'association Ouvrebote est donc allée devant le tribunal administratif, qui a confirmé la position de la CADA, ajoutant même la diffusion du code source. L'affaire est maintenant portée en cassation devant le Conseil d'Etat. Une consultation menée auprès des autres instituts nationaux de statistiques a montré qu'aucun pays ne publie le code source ni ne diffuse les types de données demandés. Trois pays ont reçu des demandes et ne leur ont pas donné une suite favorable. Ces demandes émanent régulièrement des mêmes acteurs.

**Bruno CABRILLAC, représentant la Banque de France**, comprend les difficultés opérationnelles de cette diffusion en open data, mais s'interroge sur le secret des affaires qui pourrait entourer ces relevés de prix publics.

**Jean-Luc TAVERNIER** observe que relever les prix est une chose, diffuser ces prix en est une autre. La diffusion peut se heurter au secret des affaires.

**Christel COLIN, représentant la Direction des statistiques démographiques et sociales à l'Insee**, précise que ces données permettent aussi d'identifier implicitement ce qui figure dans l'échantillon et qui est en principe couvert par le secret statistique.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale que des échanges sont en cours avec la CNIL sur l'évolution du bulletin individuel de recensement de la population. L'Insee a pour projet de faire évoluer le bulletin en intégrant l'indicateur GALI sur les limitations d'activité, à la demande notamment de la Drees, et le lieu de naissance des parents (département pour les parents nés en France ou pays pour les parents nés à l'étranger), notamment à la demande de la Défenseure des droits pour lutter contre la discrimination et repérer les immigrés de 3<sup>e</sup> génération. La CNIL a reçu un courrier de la Ligue des droits de l'Homme et de la CGT faisant état de fortes réserves sur le sujet. Interrogé par la CNIL, le directeur général de l'Insee s'est fait l'écho des discussions qui avaient eu lieu de l'avis globalement favorable de la commission du Cnis à laquelle le projet avait été soumis, et la demande de nombreux chercheurs pour étudier les inégalités de situation et les discriminations au-delà de la 1<sup>re</sup> génération d'immigrés. Il n'est cependant pas anormal que le débat ait lieu, y compris au sein du collège de la CNIL.

### **Actualité du Service statistique public**

Au titre des missions de l'Inspection générale de l'Insee, à la suite de la concertation lancée pour la mise en place du répertoire RESIL et présidée par Jean-Marie Delarue, l'Insee a trouvé opportun, compte tenu de la place croissante prise par les appariements dans les travaux statistiques, de lancer une réflexion plus générale sur la concertation avec les utilisateurs et ses incidences sur l'organisation et la gouvernance du Cnis.

Le rapport de l'Inspection générale sur la littératie statistique a été rendu au mois de mars. Il formule un certain nombre de recommandations pour aider le service statistique public à travailler avec le monde de l'Éducation nationale et développer la culture statistique. A chaque présidence de l'Union européenne, il est d'usage que le pays organise une petite conférence spécifique des directeurs généraux. Le semestre prochain, les Belges organiseront une conférence sur la question de littératie statistique et le travail de partenariat entre les instituts statistiques et les systèmes d'éducation nationale.

S'agissant des productions statistiques, la refonte du bulletin statistique d'état civil est en place. Elle permet notamment de connaître l'adresse du défunt pour produire des statistiques à l'échelle infra-communale, mieux identifier les décès en EHPAD et disposer d'une remontée d'informations pour mieux suivre les divorces, en différenciant ceux réalisés devant un juge et ceux réalisés devant un notaire.

Les données sur les causes de décès ont connu une amélioration considérable dont il faut se féliciter. La France accusait de très forts retards sur le sujet. Une mission avait été conduite par l'Inspection générale de l'Insee et l'IGAS. Finalement, le ministère de la Santé et des Solidarités a accordé des moyens supplémentaires à l'INSERM et à la Drees. Une data scientiste de l'Insee a été nommée à la tête du laboratoire de l'INSERM. Des travaux innovants ont été menés, intégrant de l'intelligence artificielle pour rattraper le retard et bien coder les décès. Ainsi, les décès de l'année 2020 ont été envoyés dans le respect

des délais du règlement européen, avant décembre 2022. Un rattrapage a été réalisé sur les années 2018 et 2019 et les résultats définitifs ont été diffusés en septembre dernier. Les résultats de l'année 2021 devraient quant à eux être disponibles d'ici la fin de l'année, une fois encore dans le respect du texte européen.

La Drees est maintenant responsable du dispositif d'observation longitudinal individuel et national pour la protection de l'enfance, c'est-à-dire des statistiques sur l'aide sociale à l'enfance qui relevaient précédemment de l'Observatoire national de la protection de l'enfance.

Mayotte a été intégrée dans le champ de la France pour les indices des prix. Mayotte constitue un vrai défi pour la statistique. Outre l'insécurité, les agents vivent dans un climat de défiance très forte. Les élus contestent viscéralement les chiffres de recensement. Le directeur général de l'Insee lui-même a eu un entretien très difficile avec le président du conseil général durant son déplacement cet été. Le dernier recensement fait état de 320 000 habitants quand les rumeurs évoquent 400 000, voire 600 000 personnes sur la base des ordures, du nombre de vaccins ou de masques distribués par les autorités préfectorales ou encore de la consommation de riz. L'Insee a publié un billet de blog pour essayer de défendre sa position. L'exercice reste toutefois très compliqué.

Le chantier majeur d'appariement entre les statistiques des services de police et de gendarmerie et les statistiques du ministère de la Justice sur la réponse pénale a débuté durant l'été. De nombreuses enquêtes ont également été lancées. Ainsi, l'enquête Logement se trouve actuellement sur le terrain. Elle est menée en multimode, les enquêtés pouvant répondre par internet, téléphone ou en face à face.

De nombreuses actions de communication sont menées à l'Insee, dans les SSM, avec des publications interactives, des datavisualisations, des vidéos, etc. En plus de l'Insee, la moitié des SSM collaborent avec Datagora pour réaliser de petits dessins animés sur leurs statistiques. Le succès du blog est plutôt satisfaisant. L'Insee arrive à maintenir une bonne diffusion de billets de blog nouveaux, avec une vingtaine par an, qui sont assez bien repris. Pour la deuxième fois, l'Insee a ainsi proposé un billet de blog sur un PIB ressenti qui croise le PIB et l'économie du bien-être. Sur les bas revenus, le bien-être augmente plus vite avec le revenu. Sur les plus hauts revenus, en revanche, le bien-être atteint un seuil de saturation malgré l'augmentation des revenus. Ce billet de blog montre que jusqu'aux années 2020, sur 40 ans, l'Europe a fait mieux que les États-Unis à l'aune de ce critère de PIB ressenti. Ce sujet n'a cependant pas encore trouvé son lectorat. Il avait également donné lieu à une publication *Insee Analyses* fin 2020, puis à un article d'*Économie et statistiques* **durant** l'été.

**Bruno CABRILLAC** signale que ce sujet constituait l'une des priorités de la présidence japonaise du G7. En décembre, les Japonais publieront un document analytique sur cet aspect. Ils entendent terminer par un guide des bonnes pratiques pour sensibiliser à cette différence entre le PIB ressenti et le PIB de comptabilité nationale à destination des populations. Il propose de leur communiquer ces publications.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que les articles d'*Economie et Statistique* sont disponibles en anglais. Enfin, le dernier billet de blog montrait que l'Insee publie de nombreux indicateurs conjoncturels de salaire.

## Publications marquantes

L'article sur la redistribution élargie a quant à elle vraiment trouvé son public. Après une publication préliminaire, voilà trois ans, ce sujet a fait l'objet d'une publication plus fouillée dans un *Insee Analyses*. Dans certains sondages, les trois quarts des personnes déclarent qu'elles contribuent davantage qu'elles ne profitent du système public. En général, pour la redistribution sont étudiés les prélèvements et les transferts en espèces. En revanche, l'accès aux services publics n'est pas valorisé, notamment l'accès quasiment gratuit aux services publics de l'éducation ou de la santé. L'Insee a réalisé cet exercice. Il ressort que 43 % des personnes contribuent plus qu'elles ne reçoivent. Avant transfert, le décile supérieur a des revenus 18 fois supérieurs au décile inférieur en termes de revenus primaires. Après transfert et valorisation des services publics, on passe dans un rapport de 3 à 1.

Le SSM Défense s'est bien relancé. La publication récente sur l'excédent commercial des matériels de guerre montre que la Défense prend au sérieux le sujet statistique.

L'enquête de comparaisons spatiales des niveaux de prix a été publiée. Les prix sont comparés sur les territoires français, entre la métropole, les DOM et cinq collectivités d'outre-mer. Les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, dans les mêmes proportions que lors de l'édition précédente. Entre Paris et la province, l'écart de prix atteint 7 %.

Sur le marché du travail, le SSM Fonction publique a réalisé une publication sur le temps partiel et le sous-emploi des contractuels. L'Insee a publié un *Insee Première* sur les personnes de plus de 55 ans qui ne sont ni en emploi ni à la retraite, ainsi qu'un *Insee Références* « Emploi, chômage et revenus du travail » en partenariat avec la Dares, avec des dossiers sur les mobilités des salariés avant et après la crise sanitaire, la spécialisation des immigrés et leurs descendants sur certaines professions ou la santé au travail. La Drees a fait paraître un *Focus* sur la carrière des infirmières à l'hôpital, qui montre que près d'une infirmière sur deux quitte l'hôpital ou change de métier avant d'atteindre 10 ans de carrière.

En matière d'éducation et de formation, la Drees s'est aussi intéressée au cursus des étudiantes en formation d'infirmières qui sont trois fois plus nombreuses à abandonner en 1<sup>ère</sup> année en 2021 que dix ans auparavant. Le service statistique ministériel de l'Enseignement supérieur a fait un point sur l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. La Depp a réalisé une étude sur le travail scolaire des jeunes en dehors de la classe, les pratiques et les disparités. Il en ressort que près d'un collégien sur deux consacre en moyenne 5 heures ou plus par semaine à ses devoirs.

De nombreux travaux sont conduits en matière de démographie. Une publication montre par exemple que l'évolution de la mortalité infantile en France est désormais supérieure à la moyenne européenne, avec 3,7 décès pour 1 000 naissances vivantes. 30 000 centenaires sont recensés, soit 3 fois plus qu'en 1970. Un *Insee Références* a été publié à la suite des résultats de l'enquête TEO2 sur les immigrés et descendants d'immigrés, avec des contributions de l'Ined. Un *Insee Première* est également paru sur la fécondité des femmes immigrées avant et après qu'elles arrivent sur le territoire. Le bilan démographique 2022 a beaucoup fait parler de lui avec la poursuite de la baisse de la natalité et donc de l'indice conjoncturel de fécondité. Enfin, l'Insee a diffusé des projections de population à horizon 2070 au niveau national et régional.

Sur les conditions de vie, la Drees a publié une étude sur la littératie en santé. La dernière édition de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de la Drees a livré ses résultats, montrant que la part des enfants de moins de trois ans gardés en crèche ou par une assistante maternelle a presque doublé en 20 ans. L'Insee a publié comme chaque année l'évolution de la part des personnes en situation de privation matérielle et sociale sur la base de l'enquête SRCV menée sur le terrain en 2022, qui fait apparaître une augmentation de cette population. L'Institut éprouve en revanche des difficultés à produire le taux de pauvreté monétaire. Le taux 2021 n'est toujours pas sorti, mais il devrait être prochainement publié.

A la suite de la crise sanitaire, l'Insee a réalisé une publication comprenant des statistiques un peu nouvelles sur les déménagements d'Ile-de-France vers les autres régions. Une étude sur le trajet médian domicile-travail pour les habitants du rural montre qu'il a augmenté de moitié en 20 ans. Au total, les habitants du rural effectuent chaque jour près de 320 millions de kilomètres aller-retour contre 200 millions à la fin du siècle dernier.

Le SDES a publié un rapport sur les taxis et VTC, dénombrant 40 000 chauffeurs de VTC et 61 000 chauffeurs de taxi. Le SSMSI a publié de nouvelles études annuelles sur les violences physiques en dehors du cadre familial et les violences intrafamiliales non conjugales.

Enfin, sur l'environnement, le SDES a étudié l'évolution depuis 25 ans des principaux usages des prélèvements d'eau douce, l'utilisation des produits phytosanitaires sur 16 ans, tandis que le SSM Agriculture a présenté une comparaison des rendements en grandes cultures entre l'agriculture biologique et l'agriculture traditionnelle.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT**, souhaite savoir si la loi statistique européenne prévoit expressément le défraiement des producteurs privés.

**Jean-Luc TAVERNIER** répond que la proposition de la Commission le prévoit sous une forme assez raisonnable, en lien avec le coût de mise à disposition des données. Au sein du Conseil cependant, de nombreux pays refusent cette modalité et demandent une gratuité totale. La présidence espagnole essaie de trouver une position commune. Le directeur général de l'Insee ignore en revanche ce qu'il en sera au niveau du Parlement.

**Roxane SILBERMAN** demande où on en est sur le *Data Governance Act*. Le texte devrait être en cours de mise en œuvre, mais on semble être encore dans le flou. Qu'en est-il notamment du point d'accès unique. S'agissant de l'amendement Ferracci, elle s'interroge sur le statut des données d'organismes comme l'OFPPRA : tombent-elles dans le périmètre de cet amendement ? Depuis deux ans, différents projets ont été financés par l'ANR sur les réfugiés, et les chercheurs ne parviennent pas à obtenir l'accès à ces données.

Des problèmes de documentation sont entre autres mis en avant. Ces données pourraient être mises à disposition de façon sécurisée, mais elles restent pour l'instant inaccessibles. Elle souhaite donc savoir si l'amendement Ferracci pourrait permettre de résoudre cette question. Enfin, en ce qui concerne le projet de règlement européen 223, elle signale que l'ESGAB (European statistical governance advisory board) a envoyé un avis sur le règlement 223, recommandant d'apporter des modifications en matière de gouvernance. L'ESAC (European statistical advisory committee) a pour sa part également discuté du projet de règlement sur plusieurs points, la question d'une plus grande visibilité du rôle de l'ESAC en lien avec les comités nationaux d'utilisateurs et la question de l'accès pour la recherche aux données privées dès lors qu'elles auront été mobilisées par la statistique publique. L'ESAC n'a pas pour l'instant rendu d'avis, considérant qu'il y avait compte tenu du calendrier peu d'espace de discussions.

**Jean-Luc TAVERNIER** considère que la rédaction de l'amendement Ferracci est suffisamment large pour couvrir l'ensemble des administrations. Il demande si le SSM Immigration dispose de ces données.

**Roxane SILBERMAN** répond par la négative. Il s'agit de données administratives et il a été totalement impossible d'obtenir ces données de l'OFPPA alors même que les projets ont été financés par l'ANR dans le cadre d'appels spécifiques. Les demandes ne tombent pas pour l'instant dans le périmètre du Comité du secret statistique.

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que dans le cadre du *Data Governance Act*, le rôle d'autorité compétente en matière de service d'intermédiation de données sera tenu par l'ARCEP, la CNIL étant chargée quant à elle de l'enregistrement des organisations altruistes en matière de données. Le point d'information unique pour les demandeurs de données défini à l'article 8 de ce texte sera assuré par la DINUM. En parallèle, il peut exister des points d'information sectoriels et le portail du Comité du secret pourrait en pratique tenir ce rôle. Enfin, les organismes compétents au titre de l'article 7 devraient comprendre le CASD.

**Roxane SILBERMAN** souligne qu'il faudrait veiller à pas superposer à l'existant encore d'autres points d'accès.

**Corinne PROST, représentant la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale à l'Insee**, précise que l'Insee a proposé que le CASD soit désigné comme organisme compétent au titre de l'article 7, mais n'a pas obtenu de réponse.

**Jean-Luc TAVERNIER** observe que tous les pays sont confrontés à ces mêmes difficultés de mise en œuvre de ce règlement.

**Roxane SILBERMAN** s'étonne de l'absence de coordination. Il faudrait éviter d'ajouter des dispositifs à ceux qui existent déjà.

**Jérôme DEAUVIEAU** demande des précisions sur le rôle du CASD.

**Corinne PROST** signale qu'un groupe de travail vient d'être lancé sous le pilotage de la Direction générale des entreprises pour mettre en œuvre le *Data Governance Act* au niveau français. Tous ces aspects sont en cours de discussion au sein du groupe de travail dans lequel l'Insee est bien impliqué.

## IV. ACTUALITÉS DU CNIS

### Projet de GT de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp)

**Le Président du Cnis, Patrice DURAN**, signale un projet de groupe de travail au niveau de la Cnerp portant sur la faisabilité de l'avancement d'un an de la diffusion de la population légale. La Cnerp a discuté au printemps de l'intérêt d'un GT en son sein pour accompagner le rapport que l'Insee produira en 2024 sur le sujet. Elle statuera lors de sa réunion d'automne sur le mandat et la mise en place de ce groupe. Le problème est posé de longue date par les collectivités territoriales. Le niveau des dépenses de fonctionnement des collectivités étant lié à la taille de la population, le retard dans la diffusion des chiffres est donc très mal perçu lorsque les collectivités ont à faire face à une augmentation significative de leur population. Cet avancement de la diffusion de la population légale constitue donc un enjeu politique et économique significatif pour les collectivités territoriales.



## Projet de GT : impact de la création de France Travail sur les DEFM

**Patrice DURAN** rappelle que le projet de loi « pour le plein emploi » prévoit la création de France Travail. Ce nouvel organisme doit permettre une meilleure coordination entre les différents acteurs de la question, à savoir Pôle emploi, les missions locales et Cap Emploi. Toutes les personnes en demande d'emploi devront désormais être inscrites à Pôle emploi, ce qui va introduire un certain nombre de problèmes quant aux catégories statistiques à créer pour réfléchir à la réalité du marché du travail.

Ce projet a donné lieu à une différence d'appréciation entre d'une part la Dares et le Secrétariat général du Cnis, et d'autre part, Mireille Elbaum, présidente de l'Autorité de la statistique, qui s'est fortement mobilisée sur ce sujet et Jean-Christophe Sciberras, le président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail. Ces derniers souhaitent en effet apporter quelques modifications au mandat envisagé par la Dares. Leur projet de mandat alternatif a du reste été communiqué aux membres du bureau.

La présidence de ce groupe de travail serait confiée à Éric Heyer, économiste et professeur à Sciences Po, qui dirige également le département Analyse et Prévision de l'OFCE. Il est très compétent sur les sujets liés au travail et parfaitement indépendant de tous les acteurs qui interviennent ici sur la question posées.

**Anne-Juliette BESSONE, représentant la Dares**, indique que la Dares et Pôle emploi sont producteurs conjoints des statistiques portant sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi qui sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Le projet de loi Plein emploi en cours d'examen par le Parlement prévoit la création du réseau « France Travail » qui va rapprocher Pôle emploi des missions locales et du réseau Cap Emploi. Le texte prévoit en particulier l'inscription à Pôle emploi de toutes les personnes ayant un besoin d'emploi, ainsi qu'un diagnostic global en vue de leur proposer un accompagnement adapté à leur besoin. Seraient concernés les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active, les jeunes suivis par les missions locales, et les personnes accompagnées par un organisme du réseau Cap Emploi.

Cette inscription automatique devrait se traduire par une hausse sensible des inscrits à Pôle emploi. Elle interviendrait pour ces nouveaux publics au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Chaque personne bénéficiera donc de ce diagnostic qui permettra de déterminer le parcours d'accompagnement vers lequel elle sera orientée, ce qui prendra un certain temps. Le dispositif devrait connaître une montée en charge progressive. Il faudra également prévoir une période de transition.

Ces évolutions sont susceptibles d'avoir un impact important sur les séries de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et de rendre leur interprétation complexe. Actuellement, les demandeurs d'emploi sont classés dans des catégories dites administratives, au nombre de huit, définies par arrêté. A partir de ces catégories administratives sont construites des catégories statistiques utilisées dans les publications conjointes de la Dares et Pôle emploi. Compte tenu de l'arrivée de France Travail, il est probable que les catégories administratives seront amenées à évoluer pour tenir compte des modalités de la réforme à la fois dans la période de transition, avec le stock de personnes à gérer et le diagnostic à poser sur leur orientation, et en régime permanent, puisque vont intégrer Pôle emploi des personnes très éloignées du marché du travail qui bénéficieront au préalable d'un accompagnement à vocation d'insertion sociale et qui ne seront pas tenues d'effectuer des démarches actives de recherche d'emploi.

Au vu de l'importance prise dans le débat public par les séries portant sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, la Dares et Pôle emploi ont souhaité réunir un groupe de concertation dans le cadre du Cnis pour travailler sur les conséquences de la mise en place de France Travail sur ces statistiques. Ce projet fait écho aux courriers échangés voilà quelques semaines entre la Dares et Pôle emploi d'une part, et l'Autorité de la statistique publique d'autre part. Il est proposé un groupe de concertation constitué de façon standard avec deux rapporteurs de la Dares et Pôle emploi, des membres du Cnis, des experts. Ce groupe pourra auditionner les organisations et personnalités qui lui paraîtront utiles pour ses travaux et bénéficiera d'un appui technique de la Dares et Pôle emploi. Le président de la Commission Emploi, qualification et revenus du travail, Jean-Christophe Sciberras, serait un invité permanent.

Quatre axes de travail ont été identifiés pour ce groupe de concertation :

- étudier la manière de rendre compte dans les statistiques publiées de l'élargissement du public inscrit à Pôle emploi pendant et après la phase transitoire de mise en place de France Travail ;
- proposer le cas échéant des outils d'analyse pour faciliter l'interprétation des évolutions des statistiques ;
- examiner la possibilité de rétopolation des séries pour en assurer la cohérence dans le temps ;

- étudier les modalités de diffusion des statistiques sur les demandeurs d'emploi de manière à garantir la bonne information du public.

Le groupe de concertation présentera un point d'avancement de ses travaux à la commission Emploi, qualification et revenus du travail du printemps 2024 et pourrait rendre ses conclusions à l'été 2024.

**Patrice DURAN** précise qu'il a pu s'entretenir la veille de ce bureau du projet de mandat avec le directeur général de Pôle emploi, Jean Bassères. Certes, tous deux ont convenu qu'il faudra se pencher sur les conséquences de ces nouvelles catégories sur le taux d'emploi et le taux de chômage au sens du BIT. Mais il convient d'être conscient que cette évaluation ne pourra intervenir qu'en 2026-2027, puisque le projet de loi ne sera mis en pratique qu'en 2025. Le fait que le mandat évoque la possibilité d'étapes suivantes n'est pas gênant en soi et reste légitime. Pour autant, s'il est clair que l'élargissement de la réflexion ne peut être lancé dans l'immédiat, il faudra sans doute imaginer alors un autre mandat ou un autre groupe de travail en fonction des premières applications de la réforme. L'urgence consiste au stade actuel à penser les nouvelles catégories statistiques qui nous permettront d'ailleurs de mieux maîtriser la réalité de l'impact des nouvelles mesures. Si les questions posées par Jean-Christophe Sciberras sont parfaitement légitimes, elles ne peuvent pas trouver de réponse pour l'heure. Je propose donc de procéder par étape.

**Raphaëlle BERTHOLON, représentant la CFE-CGC**, estime que les ajouts proposés sont tout de même pertinents. Il paraît important en effet d'intégrer le suivi dès le début. Une évaluation de la loi interviendra tôt ou tard et conduira à ce type d'interrogations. Il vaut donc mieux l'anticiper. Pour les utilisateurs, ce suivi s'avère essentiel. En cas de ruptures dans les séries, les interprétations sont toujours délicates.

**Roxane SILBERMAN** partage ce point de vue. Elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles il faudrait temporiser.

**Patrice DURAN** souligne qu'il faut d'abord penser ces catégories qui ne seront véritablement mises en application qu'en 2025. Jean-Christophe Sciberras peut cependant tout à fait intégrer cette réflexion dans le moyen terme de sa commission. Pour autant, comme nous l'avons dit, l'analyse des conséquences de ces nouvelles catégories et de leur cohérence ne pourra intervenir au mieux qu'en 2026.

**Anne-Juliette BESSONE** précise que le projet de mandat tel qu'il avait été conçu par la Dares et Pôle emploi reflétait la préoccupation des deux organismes quant à la façon de retranscrire dans les catégories statistiques l'inscription de ces nouvelles populations à Pôle emploi. Il faut définir à la fois des modalités de traitement et de diffusion des données. Au-delà des travaux techniques assez conséquents à mener, des discussions seront nécessaires sur la communication à bien anticiper pour être bien compris de l'ensemble du public. Il faut penser à la fois la période transitoire de montée en charge et le passage de France Travail en régime courant. Ces deux aspects, les travaux techniques et la communication, impliqueront une charge de travail relativement importante dans un délai contraint, puisque la mise en place de France Travail interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il semble raisonnable d'arrêter les travaux et de prendre en considération les recommandations du groupe de concertation mi-2024 afin de pouvoir les implémenter directement dans les chaînes de traitement des statistiques de demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, les éléments portés par Jean-Christophe Sciberras sur les impacts sur le chômage, l'emploi ou l'inactivité au sens du Bureau international du travail constituent bien une préoccupation partagée. Cependant, la nature de ces travaux est fondamentalement très différente. Il s'agit là plutôt d'une analyse économique d'agrégats déjà diffusés par l'Insee à partir de l'enquête Emploi. Les producteurs intégreront forcément cette dimension dans leurs programmes de travail futurs pour donner des éléments d'interprétation et d'analyse *ex post* sur ce qu'impliquera l'inscription de ces nouveaux publics à France Travail dans les comportements d'emploi, de chômage et d'inactivité.

**Christel COLIN, représentant la Direction des statistiques démographiques et sociales à l'Insee**, ajoute que le titre proposé dans la version amendée « *Conséquences de la mise en place de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et sur la mesure du chômage* » soulève une difficulté. Il n'est pas prévu de changer la mesure du chômage au sens du BIT du fait de ces nouvelles catégories statistiques. Les concepts d'activité, d'emploi et de chômage au sens du BIT obéissent aux normes établies par le Bureau international du travail et par le Système statistique européen. Ces situations sont mesurées à partir du questionnaire extrêmement précis de l'enquête Emploi. La mesure du chômage ne va donc pas changer. Bien évidemment, il sera intéressant de suivre les conséquences de la mise en place de France Travail sur les statistiques, avec l'inscription systématique des bénéficiaires du RSA. L'Insee prévoit d'ailleurs de suivre des taux d'emploi, d'activité et de chômage de bénéficiaires du RSA et des non-bénéficiaires notamment, de façon trimestrielle, afin d'appréhender les évolutions au fur et à

mesure. La nature des travaux est radicalement différente. Il s'agit dans le groupe de travail de travailler sur la construction des catégories et la présentation pour faciliter la lisibilité de l'analyse du marché du travail. S'agissant des indicateurs au sens du BIT, il s'agira simplement d'effectuer un suivi. Aucune concertation n'est nécessaire. Les concepts continueront d'être appliqués tels qu'ils sont définis. L'Insee pourrait présenter à la commission Emploi les aspects qu'il envisage de suivre, mais l'exercice ne nécessite pas une concertation de même nature. Il convient donc de ne pas mentionner la notion de « *mesure du chômage* » dans le titre, car elle ne correspond pas à la nature des travaux que le groupe de concertation devra mener.

**Patrice DURAN** indique que Jean Bassères partageait ce point de vue. Il suggère de compléter le mandat du groupe de travail en expliquant très précisément les raisons pour lesquelles la mesure du chômage n'est pas incluse. Cela ne veut cependant pas dire que la question de l'impact sur la mesure de l'emploi ou du chômage au sens du BIT ne se pose pas.

**Jean-Luc TAVERNIER, le directeur général de l'Insee**, partage les arguments des services producteurs. Ces travaux ne sont pas de même nature. Mentionner dans le titre à la fois les statistiques de demandeurs d'emploi et la mesure du chômage induira beaucoup de confusion, car il n'est pas question de changer le baromètre du taux de chômage. Le groupe a suffisamment de travaux à mener sur les DEFM. De son côté, l'Insee suivra au mieux les conséquences éventuelles sur les agrégats tirés de l'enquête Emploi. A ce stade, rien ne permet de dire si et dans quelle mesure le taux de chômage évoluera sous l'effet de la réforme. Au cours de l'année, l'Insee imaginera les travaux d'appariement et de segmentation de l'enquête qui permettront, au moment de la publication des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, d'identifier d'éventuelles ruptures de séries. Aucune concertation n'est nécessaire. En revanche, l'Insee peut prendre l'engagement de présenter au cours de l'année 2024 les travaux qu'il envisage pour évaluer *a posteriori* l'éventuel effet de la réforme sur le taux de chômage.

**Raphaëlle BERTHOLON** observe que si cette problématique a bien été intégrée par les producteurs, elle pourrait être mentionnée dans le mandat.

**Roxane SILBERMAN** remarque que cela va immanquablement susciter un débat public. Elle serait donc favorable à circonscrire d'emblée le sujet.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT**, constate que certains groupes de travail se déclenchent beaucoup plus facilement que d'autres. Il demande s'il s'agit de créer un groupe de travail ou de concertation, et estime que le sujet est suffisamment important pour mériter un véritable groupe de travail. Le dernier groupe de concertation était le groupe présidé par Jacques Freyssinet, dont les conclusions n'ont jamais été publiées, démontrant bien la différence de statut entre ces deux types de groupes.

**Françoise MAUREL, la secrétaire générale du Cnis**, en convient. Elle signale néanmoins qu'une présentation PowerPoint est disponible dans les documents de la commission Emploi, en 2016-2017. Elle signale également qu'un groupe de travail du Cnis fait, par construction, de la concertation, puisque c'est la mission du Cnis.

**Nicolas PROKOVAS** observe que sur le fond personne ne conteste la nécessité de constituer un groupe de travail. Il s'étonne que les directeurs des deux organismes directement concernés aient saisi l'ASP plutôt que le Cnis pour proposer la création d'un groupe de travail. De même, le fait que la Dares et Pôle emploi fournissent les rapporteurs peut conduire ces organismes à être juges et parties. Il proposera donc que les rapporteurs ne soient pas directement désignés par eux.

En 2008, le groupe présidé par Jean-Baptiste de Foucault avait précisé très clairement la différence entre les données administratives et les données statistiques. Il proposerait que le mandat précise que ce groupe s'inscrit dans la continuité des enseignements du groupe de Foucault. Par ailleurs, l'évolution des catégories administratives n'est pas garantie. Il proposerait donc d'ajouter que le groupe de travail examinera la nécessité de faire évoluer ou non les catégories statistiques utilisées, leur dénomination et leurs contours. L'augmentation du nombre d'inscrits n'impliquera peut-être pas la nécessité de modifier les catégories statistiques.

Enfin, Nicolas PROKOVAS observe que les organismes statistiques qui gèrent l'inscription n'ont pas à intégrer les choix de politique du gouvernement, et le bureau du Cnis encore moins. Il proposerait donc que les objectifs du projet de loi (« *assurer la fluidité des parcours des personnes et favoriser leur retour à l'emploi* ») n'apparaissent pas dans le mandat officiel du groupe de travail.

**Patrice DURAN** estime néanmoins qu'il est important d'ajouter un paragraphe précisant la nature du travail en jeu et sa temporalité. Toutes les personnes que le Président a rencontrées conviennent que différentes questions peuvent se poser à un autre niveau, mais que ce travail ne pourra être réalisé qu'en 2026. Dans l'immédiat, il faut penser les catégories.

**Christel COLIN** propose d'indiquer : « *Par ailleurs, un suivi de l'activité, de l'emploi et du chômage au sens du BIT, notamment la situation des bénéficiaires du RSA, pourra être présenté à la commission Emploi* ».

**Françoise MAUREL** observe que le mandat pourrait aussi indiquer que le groupe de travail effectuera des recommandations quant aux analyses qui pourraient être réalisées ultérieurement sur les statistiques du chômage au sens du BIT.

**Anne-Juliette BESSONE** estime que l'option proposée par Christel Colin permet de circonscrire le mandat, notamment sur l'intitulé aux demandeurs d'emploi. Elle permet aussi de signifier à l'ensemble des futurs membres un renvoi à d'autres travaux, qui seront restitués directement à la commission, sur la problématique des statuts au sens du Bureau international du Travail.

**Christel COLIN** propose d'indiquer que l'Insee effectuera un suivi de l'activité, de l'emploi et du chômage au sens du BIT, notamment pour les bénéficiaires du RSA.

**Jean-Luc TAVERNIER** note que le mandat évoque une évolution « probable » des catégories administratives. Or rien ne permet de l'affirmer à ce stade.

**Anne-Juliette BESSONE** remarque que les nouveaux publics semblent quand même difficiles à intégrer dans les catégories actuelles.

**Jean-Luc TAVERNIER** s'interroge sur le calendrier de la démarche. Les catégories administratives vont évoluer en fonction des besoins métiers du service public de l'emploi. Est-il indispensable qu'un groupe de travail se réunisse en amont de la définition de ces nouvelles catégories ?

**Anne-Juliette BESSONE** souligne que la difficulté réside dans la temporalité. Le dispositif doit se mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il était important de mobiliser le Cnis sur cette problématique.

**Jean-Luc TAVERNIER** se demande ce qu'il adviendra si France Travail ne définit pas les nouvelles catégories administratives d'ici avril 2024.

**Anne-Juliette BESSONE** rappelle que Pôle emploi devra aussi être en mesure d'anticiper les évolutions de son système d'information pour pouvoir inscrire toutes les populations au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Jean-Luc TAVERNIER** demande des précisions sur le travail mené par le groupe tant que les catégories ne sont pas arrêtées.

**Anne-Juliette BESSONE** précise qu'il n'est pas prévu de réunir le groupe immédiatement. Le présent Bureau a constitué une opportunité pour examiner le projet de mandat. Le groupe devra en outre s'engager dans une phase d'appropriation du dispositif France Travail et son fonctionnement et interroger les parties prenantes avant d'aborder les catégories administratives, les modalités d'enregistrement, et leurs impacts sur les catégories statistiques et les éventuelles rétropolations.

**Patrice DURAN** signale qu'une expérimentation est également prévue en 2024.

**Anne-Juliette BESSONE** le confirme. Il en est déjà fait état dans les publications. Ces expérimentations constitueront un premier point d'appui.

**Jean-Luc TAVERNIER** suggère d'ajouter, après ce paragraphe, que les modalités de mesure du chômage au sens du BIT et les critères internationaux resteront inchangés. Dans le mandat lui-même, il serait préférable de ne pas évoquer le chômage au sens du BIT. En revanche, il propose de s'engager à ce que l'Insee revienne devant la commission Emploi pour présenter les traitements statistiques mis en oeuvre pour vérifier si cette réforme entraîne des ruptures de séries, au moins une fois avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et une fois après cette date. Partageant la remarque que Nicolas Prokovas, il propose de retirer le morceau de phrase « *pour assurer la fluidité des parcours des personnes entre les différents acteurs et favoriser leur*

*retour à l'emploi* ». Enfin, il propose que le groupe soit dénommé « groupe de travail » dans l'ensemble du texte.

**Françoise MAUREL** propose d'envoyer une version amendée du projet de mandat à l'ensemble des membres du Bureau. L'engagement de l'Insee figurera au présent compte rendu.

**Jean-Luc TAVERNIER** observe enfin, en réponse à une observation de N. Prokovas, qu'il est crucial que le président du groupe de travail soit indépendant, mais qu'il est utile que les rapporteurs viennent des institutions directement concernées par le sujet.

*Le Bureau approuve la mise en place du groupe de travail.*

### **Avancement des groupes de travail**

**François GUILLAUMAT-TAILLIET, le secrétaire général adjoint du Cnis**, indique que le groupe de travail sur la révision de la NAF terminera ses travaux en plénière le 17 octobre avec la préparation des derniers arbitrages sur la structure la plus fine de la nomenclature 2025. Ce projet fera ensuite l'objet d'un rapport qui sera présenté au bureau du Cnis de décembre et envoyé à l'Insee et à Eurostat. La nouvelle NAF sera présentée dans le cadre d'un séminaire réunissant des utilisateurs en mars 2024.

Sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture, les travaux du groupe ont avancé à un rythme un peu moins rapide que prévu. Un test d'envergure aura lieu sur le terrain au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Le recueil du consentement des agriculteurs volontaires pour participer à ce test est en cours. Des développements informatiques seront réalisés dans l'intervalle par les éditeurs de logiciels et le ministère. En parallèle, le SSM Agriculture élaborera les documents de présentation du projet à destination des exploitants agricoles. Une page internet dédiée sera mise en ligne sur le site Agreste qui décrira le contexte du projet, les objectifs poursuivis et le dispositif sécurisé de transfert de données. Le site du Cnis renverra vers cette page. Le rapport du groupe de travail est annoncé pour la fin de l'année 2024.

### **Projets de séminaire en 2024**

**François GUILLAUMAT-TAILLIET** signale que le Cnis prévoit d'organiser, outre le séminaire sur la révision de la NAF, un séminaire de valorisation et de diffusion du moyen terme 2024-2028 du Cnis le 3 avril 2024. Cet événement vise à faire vivre ces avis, faire intervenir des personnes qui y ont contribué et voir comment ils pourront être déclinés dans la période qui s'ouvre.

### **Actualités de RESIL**

**Le Président du Cnis, Patrice DURAN**, rappelle qu'un groupe de concertation a travaillé sur RESIL en 2022 et rendu un rapport annonçant que la concertation devait se poursuivre tout au long du projet. Ce sujet concerne largement le Cnis et la place qu'il pourrait accorder à l'avenir aux appariements. Il s'agit d'une question centrale d'action publique. L'Inspection générale de l'Insee travaillera d'ailleurs prochainement sur les modalités de la concertation à mener sur les appariements rendus possibles par RESIL.

**Christel COLIN, représentant la Direction des statistiques démographiques et sociales à l'Insee**, précise que le programme de répertoire statistique d'individus et de logements RESIL a été suivi par le Cnis dès l'origine. Le Cnis avait notamment organisé la concertation en 2022. Les travaux de développement et d'ingénierie statistique se poursuivent. Actuellement se déroule une phase essentiellement juridique. RESIL devrait reposer sur un décret en Conseil d'Etat et un arrêté précisant la liste des sources qui vont alimenter le répertoire. Ces textes ont été présentés à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) qui a témoigné un vif intérêt pour le projet, réalisant une instruction approfondie, une audition de l'Insee en séance plénière le 1<sup>er</sup> juin dernier, puis de Jean-Marie Delarue, le président du groupe de concertation. La Cnil a consacré une 2<sup>e</sup> séance plénière au projet le 20 juillet et a rendu une délibération qui a été transmise à l'Insee courant août. Le texte de la délibération n'est pas encore public aujourd'hui. Il est d'usage de le rendre public au moment de la parution du décret associé. Cependant, il en ressort quelques points saillants sur les travaux antérieurs ou souhaités du Cnis.

La Cnil a été très intéressée par le travail de concertation engagé sur RESIL, notamment *via* le groupe de concertation. Elle ne remet pas en cause la nécessité et la proportionnalité du traitement RESIL, tout en estimant que certaines garanties évoquées par l'Insee méritent d'être renforcées, notamment sur les questions de transparence et de concertation. La Cnil a également repris à son compte, dans sa délibération, les recommandations adressées par le groupe de concertation au Cnis, en particulier le fait

d'émettre un avis sur l'opportunité des appariements qui seraient réalisés grâce à RESIL. Il s'agirait donc d'aller au-delà des pratiques actuelles sur le code statistique non signifiant qui prévoient une obligation d'information du Cnis *via* les programmes de travail et les bilans des producteurs, mais pas un avis d'opportunité, en confiant une mission nouvelle au Cnis. La Cnil préconise également, comme le groupe de concertation, de fonder cet avis d'opportunité sur l'examen des principes de proportionnalité et de minimisation, au-delà de la seule nécessité, d'élargir la composition du Cnis à des spécialistes de la protection des données personnelles pour enrichir la dimension juridique et déontologique de l'examen en opportunité et de soumettre la liste des sources utilisées pour la construction et la mise à jour du répertoire à l'avis de la Cnil et du Cnis.

L'Insee a pris en compte les remarques de la Cnil qui l'ont conduit à modifier légèrement le projet de décret. Il a ensuite transmis le projet au Secrétariat général du gouvernement dont il attend désormais une réponse, notamment sur le niveau du texte (décret en Conseil d'Etat ou non) qui conditionne le calendrier de publication du décret.

Parmi les recommandations du groupe de concertation figurait également la nécessité d'adopter une pédagogie renforcée sur les travaux (sources mobilisées, objectif des appariements, etc.). Le sujet a donné lieu à la publication de deux billets de blog dans le blog de l'Insee, l'un sur les sources utilisées pour produire des statistiques et l'autre sur les pratiques d'appariement. A la commission Démographie et questions sociales du 14 juin a par ailleurs eu lieu une présentation du programme RESIL et de l'arrêté fixant la liste des sources qui serviront à la construction initiale du répertoire. La commission a donné un avis favorable au projet d'arrêté.

Du côté du Cnis, l'enjeu consiste à donner corps aux recommandations du groupe de concertation reprises, voire renforcées par la Cnil. Ce travail fait aussi écho à l'avis général n° 8 qui évoque l'éthique et la gouvernance adaptées aux appariements.

## V. SÉMINAIRE DE L'ESAC

**Roxane SILBERMAN** rappelle qu'elle a pris assez récemment la présidence de l'ESAC, l'équivalent du Cnis au niveau européen, L'ESAC a notamment pour mission de rendre un avis annuellement sur les programmes du système statistique européen qui intègre les programmes statistiques nationaux. L'ESAC doit pour se faire bien impliquer les utilisateurs et à ce titre, aux termes de la décision qui l'a créé, avoir des relations régulières avec les *National Users Councils* des différents pays membres de l'Union européenne ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici et a notamment été l'objet de critiques récurrentes sur son fonctionnement, dont celle de la Cour des comptes européenne. Pour y remédier, en 2021, un questionnaire avait été envoyé par l'ESAC aux instances nationales pour un premier tour d'horizon. Les résultats ont montré que les compositions et missions sont assez différentes d'un pays à l'autre. En règle générale, l'institut national de statistique est toujours impliqué dans le *National Users Council*, soit parce qu'il le préside, soit qu'il en assure le secrétariat.

Une première réunion avait été organisée par le précédent président de l'ESAC, à Rome, avec ces instances nationales pour présenter un retour sur les résultats du questionnaire et engager de premiers échanges sur la façon de bâtir des relations. Ces échanges n'avaient cependant pas donné de résultats très précis.

Plutôt que repartir dans des discussions un peu générales qui débouchent rarement, pour avancer plus concrètement, le second séminaire qui va être organisé les 28 et 29 novembre prochain à Bruxelles comportera deux parties. La première partie, le 28 novembre après-midi, permettra de débattre sur un sujet d'intérêt commun pour les programmes nationaux et européen et sera élargi aux différentes parties prenantes, que ce soient les producteurs de données, les instituts de statistiques, les agences de santé, les caisses d'assurance, ou les utilisateurs, dont les chercheurs. Le sujet sera les données statistiques dans le domaine de la santé. La deuxième partie, sur la matinée du 29 novembre, sera réservée aux *National Users Councils* et centrée sur leurs pratiques de consultation des utilisateurs dans la préparation ou les avis sur les programmes statistiques. Il sera demandé à quelques-uns de ces conseils de présenter leur fonctionnement, leurs pratiques. Les invitations ont été envoyées, avec des appels à contribution et à suggestions sur les personnes et organismes à inviter.

La première partie consacrée aux données statistiques en santé, un sujet proposé au départ par la Secrétaire générale du Cnis et approuvé par le bureau de l'ESAC, a pour contexte l'exercice de *Priority Settings* du système statistique européen, une consultation qui s'est organisée un peu en dehors des *National Users Councils*. La santé ne relève pas initialement de la compétence de la Commission, mais

avec la pandémie, la dépendance en matière de médicaments, le vieillissement de la population, l'impact du changement climatique sur la santé, c'est une question qui prend de l'importance au niveau européen. Il existe déjà un grand nombre de données sur la santé dans les systèmes statistiques, mais le domaine fait l'objet de demandes croissantes. Or les données statistiques dans le domaine de la santé s'inscrivent dans un écosystème où d'autres producteurs de données sont nombreux (agences de santé, caisses de sécurité sociale, organismes de recherche en santé, etc.), avec des périmètres extrêmement différents. Le séminaire n'aura pas pour objet de s'interroger sur les nouvelles données nécessaires, ce qui devrait remonter de l'exercice de *Priority Settings*, mais plutôt un peu en surplomb, de s'interroger sur le périmètre de la statistique publique tant nationale qu'europpéenne dans l'écosystème des données du domaine.

Le programme est en cours d'élaboration. Un appel à contributions a été lancé auprès des *National Users Councils*. Roxane SILBERMAN a échangé avec le secrétariat général du Cnis et la Drees qu'elle remercie pour leur contribution. Le séminaire est appuyé fortement par la Directrice générale d'Eurostat. Plusieurs autres *National Users Councils* ont fait également des propositions de présentations. Eurostat présentera en introduction un état des lieux rapide des statistiques européennes en santé et un premier retour de l'exercice de *Priority Settings*. Ensuite, deux sessions sont organisées, l'une portant sur l'écosystème des statistiques en santé publique, l'autre sur les développements méthodologiques en cours. La table ronde finale portera sur les utilisateurs face à cet écosystème de données et sur le rôle et périmètre de la statistique publique. Eurostat a dégagé un budget permettant d'accueillir au moins 70 personnes en présentiel à la Commission. Toutes les suggestions sont les bienvenues sur les invités et les sujets.

La deuxième partie du séminaire, réservée aux *National Users Councils*, a pour vocation de chercher les moyens de mieux articuler l'ESAC avec les conseils nationaux et plus généralement les utilisateurs. Il s'agira de permettre une meilleure connaissance partagée des fonctionnements et pratiques des uns et des autres. Eurostat présentera les modalités de préparation du programme statistique européen. Sera ensuite présenté le processus d'élaboration de l'avis de l'ESAC, qui n'est pas optimal aujourd'hui. Ensuite, quatre *National Users Councils* (ceux de Slovpénie, Belgique, France et Italie) présenteront la façon dont ils fonctionnent et impliquent les utilisateurs.

Ce séminaire servira de pilote pour discuter de la suite des relations entre l'ESAC et les *National Users Councils*. L'idée serait d'avoir chaque année, un séminaire coorganisé par l'ESAC et trois *National Users Councils*, à chaque fois sur un thème en lien avec la préparation et le calendrier du programme européen de statistique et l'avis de l'ESAC afin de pouvoir coordonner les démarches.

**Le directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER**, souhaite savoir si le sujet de la santé recouvre à la fois les statistiques structurelles et les statistiques épidémiologiques.

**Roxane SILBERMAN** répond par l'affirmative. Le sujet retenu recouvre la santé publique dans son ensemble. Il s'agit d'identifier les contours de la statistique publique.

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne que le programme statistique européen repose sur un processus un peu lourd, inerte et assez peu porteur de valeur ajoutée aujourd'hui. Dès qu'un projet de règlement est soumis, Eurostat ne semble connaître qu'une seule catégorie d'utilisateurs : les autres directions de la Commission. Il s'interroge donc sur les enjeux qui entourent ce programme.

**Roxane SILBERMAN** précise que la consultation des utilisateurs ne se résume probablement pas seulement à l'ESAC, certains projets donnant lieu à des groupes de travail où sont invités hors ESAC des utilisateurs sur le sujet, notamment des chercheurs. Dans son dernier avis sur le programme statistique 2023, l'ESAC a demandé à Eurostat de présenter son programme de façon plus détaillée. Aujourd'hui, l'ESAC reçoit juste un tableau Excel avec quelques intitulés, sans grande précision. Il est difficile de rendre un avis sur cette base. La nouvelle présidente envisage de programmer sur l'année une série de présentations substantielles sur des développements importants du programme statistique, présentations auxquelles il pourrait être proposé aux *National Users Councils* de participer en visioconférence.

## CONCLUSION

**Le Président du Cnis, Patrice DURAN** remercie les membres du Bureau pour leur présence et la qualité de la concertation qui a pu être menée au cours de cette séance.

*La séance est levée à 18 heures.*